

## TRANSACTION

### BAREME DES HONORAIRES

Conformément à l'arrêté interministériel du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par des professionnels intervenant dans les transactions immobilières :

<b>Montant de la vente</b>	<b>Pourcentage d'honoraires</b>
Inférieur à 15.000 euros	forfait de 1.500 euros
Jusqu'à 60.000 euros	10%
Jusqu'à 110.000 euros	9%
Jusqu'à 160.000 euros	8%
Jusqu'à 300.000 euros	7%
Parts supérieures	6%

Les honoraires sont dus le jour  
de la signature de l'acte authentique

## GESTION IMMOBILIERE

### Honoraires de gestion :

7% HT du loyer + Charges

### Honoraires de location :

11% du loyer annuel  
+ 200 € frais de dossier  
A partager par moitié  
Propriétaire/locataire.